

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 12

Présents : 12

Nombre de suffrages : 12

DATE DE LA CONVOCATION

09/12/2022

DATE D’AFFICHAGE

09/12/2022

L’an deux mille vingt-deux, le seize décembre à dix-huit heures, les membres du Conseil municipal de la commune de CIVRAY, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Sonia PAZOS-MONVOISIN, Maire.

Présents : Madame Laurence BILLAUD, Madame Annick CHANTOME, Monsieur Xavier FEUILLET, Monsieur Gilles GONTHIER, Monsieur Philippe GUILLARD, Monsieur Serge JEANZAC, Monsieur Romain LEDET, Monsieur Daniel LEMAISTRE, Monsieur Julien LEGRAND, Madame Sonia PAZOS-MONVOISIN, Madame Séverine PHILIPPE, Monsieur Gilles PHILIPPE.

Absents-excusés : Aucun

Pouvoirs : Aucun

Monsieur Romain LEDET a été désigné secrétaire de séance.

2/ APPROBATION DU PROJET DE MISE EN ACCESSIBILITE DES BATIMENTS COMMUNAUX – 2ème TRANCHE (annule et remplace la délibération du 26 novembre 2022)

Les établissements ouverts au public doivent être accessibles aux personnes handicapées.

Les élus ont donc décidé d’engager une 1^{ère} tranche de travaux en 2022 par la réalisation de cheminements extérieurs et de places de parking dédiées aux PMR pour l’ensemble mairie-agence postale et la salle des fêtes.

Madame le Maire propose de poursuivre le programme des travaux de mise en accessibilité en 2023, à savoir : les cheminements et places de parking de la salle d’Entrevins et de l’église, le repérage des escaliers de la salle des fêtes, l’installation de carillons d’appel et le remplacement de la porte d’Entrevins. Plusieurs devis ont été demandés : les sociétés SAS Axiroute, SAS Laumonier, Lorenove, Handinorme et Signals ont répondu. Il convient d’étudier les solutions proposées et choisir le prestataire. Madame le Maire souligne le fait que le projet pourrait être subventionné à hauteur de 80% de son coût HT par l’Etat (DETR et DSIL).

Cheminements et places de parking de la salle d’Entrevins et de l’église :

Devis SAS Axiroute : 9836.15 € HT

Devis SAS Laumonier : 5921.88 € HT

Repérage des escaliers de la salle des fêtes et installation de carillons d’appel :

Devis Handinorme : 1636.11 € HT

Devis Signals : 1815.71 € HT

Remplacement de la porte d’Entrevins :

Devis Lorenove : 3655.26 € HT

Considérant que, vu le contexte économique actuel, les devis pourraient faire l’objet d’actualisations le temps que le projet aboutisse, les élus préfèrent voter une enveloppe financière haute.

Après en avoir délibéré et à l’unanimité, le Conseil municipal décide :

- d’approuver la 2ème tranche de travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux consistant en la création

de cheminements et places de parking à la salle d'Entrevins et à l'église, le repérage des escaliers de la salle des fêtes, l'installation de carillons d'appel et le remplacement de la porte d'Entrevins,

- de prévoir un budget maximal de 15307.12 € HT pour ce projet,
- d'approuver le plan de financement suivant :

DEPENSES HT	RECETTES	
- Cheminements extérieurs et places de parking salle d'Entrevins et église 9 836.15 € HT	Etat (DETR – 40%) :	6 122.85 €
- Repérage des escaliers de la salle des fêtes et installation de carillons d'appel 1 815.71 € HT	Etat (DSIL – 40%) :	6 122.85 €
- Remplacement de la porte d'Entrevins 3 655.26 € HT	Autofinancement :	3 061.42 €
15 307.12 € HT		15 307.12 € HT

- d'autoriser Madame le Maire à signer tout document afférent à cette opération et à inscrire les dépense et recette correspondantes au budget.

A Civray, le 16 décembre 2022

Le secrétaire de séance,
Romain LEDET

Le Maire,
Sonia PAZOS-MONVOISIN



NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 12

Présents : 12

Nombre de suffrages : 12

DATE DE LA CONVOCATION

09/12/2022

DATE D’AFFICHAGE

09/12/2022

L’an deux mille vingt-deux, le seize décembre à dix-huit heures, les membres du Conseil municipal de la commune de CIVRAY, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Sonia PAZOS-MONVOISIN, Maire.

Présents : Madame Laurence BILLAUD, Madame Annick CHANTOME, Monsieur Xavier FEUILLET, Monsieur Gilles GONTHIER, Monsieur Philippe GUILLARD, Monsieur Serge JEANZAC, Monsieur Romain LEDET, Monsieur Daniel LEMAISTRE, Monsieur Julien LEGRAND, Madame Sonia PAZOS-MONVOISIN, Madame Séverine PHILIPPE, Monsieur Gilles PHILIPPE.

Absents-excusés : Aucun

Pouvoirs : Aucun

Monsieur Romain LEDET a été désigné secrétaire de séance.

3/ DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR ET DE LA DSIL – PROGRAMMATION 2023 - POUR LE PROJET DE MISE EN ACCESSIBILITE DES BATIMENTS COMMUNAUX (2ème TRANCHE)
(annule et remplace la délibération du 26 novembre 2022)

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir entendu l’exposé de Madame le Maire concernant la 2^{ème} tranche de travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux consistant en la création de cheminements et places de parking à la salle d’Entrevins et à l’église, le repérage des escaliers de la salle des fêtes, l’installation de carillons d’appel et le remplacement de la porte d’Entrevins, Considérant que le projet pourrait être programmé en 2023,

Après avoir pris connaissance des conditions d’obtention de la D.E.T.R. – programmation 2023 - rubrique 62 – soit jusqu’à 40 % du montant des travaux HT plafonné à 1 000 000 €,

Considérant que le projet consiste en la mise aux normes d’équipements publics, thématique subventionnable au titre de la D.S.I.L,

Considérant que la D.E.T.R. et la D.S.I.L. sont compatibles et cumulables,

Après en avoir délibéré et à l’unanimité,

- Décide de présenter un dossier de demande de subvention au titre de la DETR et de la D.S.I.L – programmation 2023,
- S’engage à financer l’opération selon le plan de financement ci-dessous, exprimé en hors taxes :

DEPENSES HT	RECETTES	
- Cheminements extérieurs et places de parking salle d’Entrevins et église 9 836.15 € HT	Etat (DETR – 40%) :	6 122.85 €
- Repérage des escaliers de la salle des fêtes et installation de carillons d’appel 1 815.71 € HT	Etat (DSIL – 40%) :	6 122.85 €
- Remplacement de la porte d’Entrevins 3 655.26 € HT	Autofinancement :	3 061.42 €
15 307.12 € HT	15 307.12 € HT	

- Dit que les recettes seront inscrites au budget primitif, section d'investissement,
- Autorise Madame le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

A Civray, le 16 décembre 2022

Le secrétaire de séance,
Romain LEDET



Le Maire,
Sonia PAZOS-MONVOISIN

